

# REGLEMENT FEU AU LAC 2025

## "LE FEU AU LAC"

Épreuve 100 % nature et 100% forêt, inscrite au calendrier des courses hors stade.

Courir dans Châtelleraut, organise le feu au Lac le 3ème dimanche de février soit le dimanche **16 Février 2025**. C'est la **16eme édition**.

### **3 courses proposées :**

**La CAMALEON -9km : départ 9h15**

**La KERMIT-16km : départ 9h00**

**La RAINETTE-24km : départ 9h00**

Les courses ne sont pas ouvertes aux marcheurs

## **INSCRIPTIONS**

Les inscriptions se feront uniquement en ligne via [www.le-feu-au-lac.fr](http://www.le-feu-au-lac.fr) ou [runchrono.fr](http://runchrono.fr) ou sur la plateforme on s'incrit.com

Les inscriptions se feront jusqu'au samedi 15 février 2025 à 12h00

## **Les Tarifs**

Frais d'inscriptions inclus

**9 km : 9€ ; 16 km : 12€ ; 24 km : 14€**

Aucune inscription sur place ni par courrier, ni par téléphone.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

La signature parentale pour les enfants mineurs est obligatoire pour leur participation à la course La Caméléon 9 km.

## **ANNULATION COURSE**

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité et/ou la santé des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement. En cas de conditions sanitaires défavorables, les participants pourront prétendre à un remboursement, déduction faite des frais de gestion des inscriptions en ligne.

## **RETRAIT DES DOSSARDS**

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur le devant par vos propres moyens (épingles fournies sur demande). Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité (numérique acceptée) pendant les créneaux horaires sur le site de l'épreuve (Ecole maternelle Jacques Prévert, Lac de Châtellerault).

Un parcours de circulation à sens unique sera mis en place pour le retrait des dossards.

Les règles sanitaires du moment seront à respecter.

## **PARCOURS PRÉVENTION SANTÉ**

Dans le cadre de la loi « Sport » du 2 mars 2022 visant à démocratiser la pratique du sport en France, la Fédération Française d'Athlétisme a mis en place son Parcours Prévention Santé (PPS), dispositif se substituant, pour toute personne majeure, à la fourniture du traditionnel certificat médical d'aptitude à la pratique.

Le PPS a vocation à simplifier l'inscription des participants aux différentes courses du calendrier, sans pour autant les soustraire à l'impératif de veiller à pratiquer leur sport en pleine santé. Le principe du PPS permet d'ailleurs de mieux responsabiliser le sportif face aux risques de santé liés à la pratique de l'athlétisme, tout en lui permettant une démarche plus rapide de prise de dossard.

**Les participants licenciés** (qui ont déjà suivi le PPS pour la prise de licence) devront déposer dans leur dossier d'inscription en ligne :

**- une licence sportive « Athlé Compétition », « Athlé Entreprise », « Athlé running » ou « Pass' J'aime Courir »** délivrée par la FFA en cours de validité à la

date de la manifestation, portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à l'athlétisme en compétition,

**- ou, une licence sportive délivrée par une des fédérations suivantes**, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle est mentionnée la « non contre-indication à la pratique du sport en compétition », la « non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition » ou de la « non contre-indication à la pratique course à pied en compétition » :

\* Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);

### **Les participants majeurs non-licenciés :**

Dans les 3 mois avant l'événement, les participants majeurs inscrits non-licenciés devront se connecter à la plateforme [pps.athle.fr](https://pps.athle.fr), remplir le questionnaire et déposer l'attestation PPS dans leur dossier.

**Les mineurs à la date du 16 février 2025 devront présenter une autorisation parentale de participation lors du retrait des dossards.** Un formulaire est téléchargeable en ligne.

Seul le représentant légal d'un mineur peut réaliser l'inscription de cet enfant mineur à l'une des courses auxquelles il est autorisé. Si l'autorité parentale est exercée en commun, le représentant légal de l'enfant mineur garantit à l'Organisateur que l'autre titulaire de l'autorité parentale a lu et a accepté sans réserve le présent document.

### **ACCOMPAGNATEUR**

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité par Courir dans Châtellerault (y compris vélo) ne seront autorisés sur le parcours.

### **CHRONOMÉTRAGE**

Le chronométrage sera établi par [runchrono.fr](http://runchrono.fr). Chaque participant sera équipé d'une puce électronique qui se déclenchera sur la ligne de départ et donnera le temps de course sur la ligne d'arrivée.

Les places et temps seront publiés ultérieurement sur [www.le-feu-au-lac.fr](http://www.le-feu-au-lac.fr) à la rubrique "Résultats" et sur [runchrono.fr](http://runchrono.fr)

## **RAVITAILLEMENT**

2 postes de ravitaillement en forêt + 1 poste à l'arrivée, exclusivement réservés aux participants qui devront être en possession de leur propre gobelet. L'auto-suffisance est fortement conseillée.

Attention : l'accès au ravitaillement sera organisé en fonction des règles sanitaires du moment.

## **PARCOURS**

[Lien pour accéder aux Parcours](#)

## **SIGNALISATION**

Rubalise, fléchage spécifique sur chaque course, sur poteau à 50 cm du sol. Pour respecter la nature, nous limiterons celle-ci au strict minimum.

## **MISE HORS COURSE**

Un participant pourra être mis hors course en cas de non-respect des parcours et des consignes données par les bénévoles de Courir Dans Chatellerault ; en cas de jets de bouteilles vides, emballages en tout genre, papiers, plastiques hors zones réservées à cet usage.

## **DÉPART, ARRIVÉE et VESTIAIRES**

Départ et arrivée sur le parking de la MJC Horizons Sud et la Cabane du Lac, près du Lac de la Forêt.

Une collation sera distribuée à tous les concurrents franchissant la ligne d'arrivée.

## **SERVICE MÉDICAL**

- le service médical sera assuré par l'association agréée ASCSS.
- un médecin agréé par l'Ordre des Médecins sera présent sur les lieux.
- la course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé.
- les services médicaux positionnés sur le parcours seront habilités à mettre hors course tout participant paraissant inapte à poursuivre la course.

## **DOUCHES ET SANITAIRES**

Les douches seront disponibles au stade de football de Nonnes. Suivre le balisage « DOUCHES » en direction de la salle omnisport.

## **ASSURANCE**

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants au "Feu au lac".

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

## **LIMITES D'ÂGE**

Courses 16km et 24 km ouvertes aux juniors, espoirs, seniors et masters, hommes et femmes (2007 et antérieurement).

Course 9 km ouverte aux cadets, juniors, espoirs, seniors et masters, hommes et femmes (2009 et antérieurement).

La signature parentale pour les enfants mineurs est obligatoire pour leur participation aux courses.

## RÉCOMPENSES

Elles auront lieu à 11h30. Nous récompenserons les arrivants en fonction du classement.

Les bénéficiaires seront :

- Les 3 premiers au scratch de chaque course (F & H)
- Les 1ère et 1er de chaque catégorie sur chaque course

- **1ère; 1er Cadet:** 9km

- **1ère; 1er Junior:** 9, 16, 24 km

- **1ère; 1er Espoir :** 9, 16, 24 km

- **1ère; 1er Senior:** 9, 16, 24 km

- **1ère; 1er Master 0:** 9, 16, 24 km

- **1ère; 1er Master 1 & 2:** 9, 16, 24 km

- **1ère; 1er Master 3 & 4:** 9, 16, 24 km

- **1ère; 1er Master 5 & 6:** 9, 16, 24 km

- **1ère; 1er Master 7 & +:** 9, 16, 24 km

## CLASSEMENT

Pour tous les concurrents du 9 km, 16 km et du 24 km sur le site [www.le-feu-au-lac.fr](http://www.le-feu-au-lac.fr), rubrique « Résultats » ou Runchrono.fr

## SÉCURITÉ

La sécurité de la course sera assurée par des commissaires bénévoles qui seront identifiés par une tenue de l'organisation.

## **UTILISATION D'IMAGE**

Les concurrents autorisent expressément les organisateurs du "Feu au Lac", ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au "Feu au Lac", sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Ils autorisent également les organisateurs à publier sur le site [www.le-feu-au-lac.fr](http://www.le-feu-au-lac.fr), leur nom, prénom, catégorie, club, numéro de licence accompagnés de leurs classements et résultats.

## **CNIL**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par notre intermédiaire, il peut être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. S'il ne le souhaite pas, il lui suffit de nous écrire en nous indiquant son nom, prénom, adresse et si possible numéro de dossard.

## **CONCLUSION**

L'inscription d'un participant certifie son engagement à se soumettre sans restriction à l'ensemble des dispositions du règlement "Le Feu au Lac" 2025.

## **BONNE COURSE...**

